

Annexe 3

LISTE DES TEXTES OFFICIELS

Traitements médicamenteux

- décret n° 91-834 du 30 août 1991 relatif à la formation aux premiers secours.
- décret n° 92-514 du 12 juin 1992 relatif à la formation de moniteur des premiers secours.
- décret n° 93-221 du 16 février 1993 relatif aux règles professionnelles des infirmiers et infirmières.
- décret n° 97-48 du 20 janvier 1997 portant diverses mesures relatives au secourisme.
- décret n° 2002-194 du 11 février 2002 relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier.
- arrêté du 29 juin 2001 modifiant l'arrêté du 8/11/91 relatif à la formation aux premiers secours.
- arrêté du 9 septembre 1975 portant dispositions relatives au matériel de technique médicale et à son emploi par les établissements et collectivités assurant le service public.
- arrêté du 6 janvier 1981 relatif à la réglementation des appareils d'injection et de perfusion, visant notamment l'arrêté du 9 septembre 1975.
- arrêté du 8 novembre 1991 relatif à la formation aux premiers secours et ses annexes I, II, III et IV.
- circulaire n° 92-194 du 29 juin 1992 relative à l'accueil des enfants porteurs du VIH dans les établissements d'enseignement publics et privés sous contrat des premier et second degrés.
- circulaire du ministère de l'emploi et de la solidarité (DGS-DAS) n° 99-320 du 4 juin 1999 relative à la distribution de médicaments.

Scolarisation

- loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959 relative aux rapports entre l'État et les établissements d'enseignement privés.
- loi d'orientation n° 75-534 du 30 juin 1975 en faveur des personnes handicapées.
- loi d'orientation sur l'éducation n° 89-486 du 10 juillet 1989.
- circulaires n° 83-082, n° 83-4 et n° 3/83/S du 29 janvier 1983 relative à la mise en place d'actions de soutien et de soins spécialisés en vue de l'intégration dans les établissements scolaires ordinaires des enfants et adolescents handicapés, ou en difficulté en raison d'une maladie, de troubles de la personnalité ou de troubles graves du comportement.
- circulaires n° 87-273 et n° 87-08 du 7 septembre 1987 relatives à l'organisation pédagogique des établissements publics, nationaux, locaux et des établissements privés accueillant des enfants et adolescents atteints de déficience auditive sévère ou profonde.
- circulaire n° 90-082 du 9 avril 1990 relative à la mise en place et organisation des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté.
- circulaire n° 91-303 du 18 novembre 1991 relative à la scolarisation des enfants et adolescents accueillis dans les établissements à caractère médical, sanitaire ou social.
- circulaire n° 98-151 du 17 juillet 1998, relative à l'assistance pédagogique à domicile en faveur des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période.
- circulaire n° 98-235 du 20 novembre 1998, relative à la mise en œuvre d'une charte pour bâtir l'école.
- circulaire n° 2001-144 du 11 juillet 2001 relative à l'accueil des élèves handicapés.

Accueil des enfants de moins de six ans

- décret n° 2000-762 du 1er août 2000 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans (articles R. 180-1, R. 180-10, R. 180-11, 180-19).

- arrêté du 26 décembre 2000 relatif aux personnels des établissements et service d'accueil des enfants de moins de six ans.

Accueil dans les centres de vacances et de loisirs

- loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001, article 13, portant diverses dispositions d'ordre social éducatif et culturel.
- décret n° 60-94 du 29 janvier 1960 concernant la protection des mineurs à l'occasion des vacances scolaires, des congés professionnels et des loisirs.
- décret n° 2002-538 du 12 avril 2002 relatif à l'obligation d'assurance de responsabilité civile relative aux accueils de mineurs mentionnée à l'article L. 227-5 du code de l'action sociale et des familles.
- décret n° 2002-883 du 3 mai 2002 relatif à la protection des mineurs à l'occasion des vacances scolaires, des congés professionnels et des loisirs, applicable au 1er mai 2003.
- décret n° 2002-884 du 3 mai 2002 relatif aux centres de vacances, de loisirs et de placement de vacances accueillant des enfants de moins de six ans, applicable six mois après sa date de publication.
- décret n° 2002-885 du 3 mai 2002 relatif au projet éducatif mentionné à l'article L. 227-4 du code de l'action sociale et des familles.
- arrêté du 19 mai 1975 relatif aux contrôles des établissements et centres de placement hébergeant des mineurs à l'occasion des vacances scolaires, des congés professionnels et des loisirs.
- arrêté du 25 février 1977 relatif aux conditions sanitaires des établissements et centres de placement hébergeant des mineurs à l'occasion des vacances scolaires, des congés professionnels et des loisirs.
- arrêté du 4 mai 1981 relatif aux séjours de vacances collectives de mineurs de plus de 14 ans.
- arrêté du 20 mars 1984 portant réglementation des centres de loisirs sans hébergement.
- arrêté du 26 mars 1993 relatif aux établissements et séjours de vacances hébergeant des mineurs de 4 à 6 ans à l'occasion des vacances scolaires, des congés professionnels et des loisirs (centres de vacances maternels).
- arrêté du 26 mars 1993 relatif aux conditions de direction et d'animation éducative des séjours de vacances où sont hébergés, à l'occasion des vacances scolaires, des congés professionnels et des loisirs des mineurs âgés de 6 à 18 ans.
- arrêté du 26 mars 1993 fixant les modalités d'organisation des brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur de centres de vacances et de loisirs.

Obligation de secret professionnel et obligation de discrétion

- code pénal articles 226-13 et 226-14.
- code de déontologie médicale.
- décret n° 93-221 du 16 février 1993 relatif aux règles professionnelles et décret n° 2002-194 du 11 février 2002 relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier.
- lettre-circulaire du ministère du travail et des affaires sociales et du ministère de la justice du 21 juin 1996 relatif au secret professionnel et travail social.

Organisation des soins et des urgences

- loi du 5 avril 1937, article 2, relatif à la responsabilité de l'état en matière d'accident scolaire.
- décret n° 91-1195 du 27 novembre 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables au corps des médecins de l'éducation nationale et à l'emploi de médecin de l'éducation nationale conseiller technique.
- arrêté du 3 mai 1989 relatif aux durées et conditions d'éviction, mesures, de prophylaxie à prendre à l'égard des élèves et du personnel dans les établissements d'enseignement et d'éducation publics et privés en cas de maladies contagieuses.

- circulaire du 20 novembre 1963 relative aux accidents scolaires.
- circulaire n° 76-312 du 29 septembre 1976 relative à l'information des chefs d'établissement sur les problèmes médicaux concernant les élèves.
- circulaire n° 86-144 du 20 mars 1986 relative à la médecine de soins dans les établissements publics d'enseignement.
- circulaire n° 93-082 du 19 janvier 1993 relative au rôle et aux missions du médecin conseiller technique du recteur à l'égard des personnels.
- circulaire n° 97-178 du 18 septembre 1997 relative à la surveillance et sécurité des élèves dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.
- circulaire n° 2001-012 du 12 janvier 2001 relative aux orientations générales pour la politique de santé en faveur des élèves.
- circulaire n° 2001-013 du 12 janvier 2001 relative aux missions des médecins de l'éducation nationale.
- circulaire n° 2001-014 du 12 janvier 2001 relative aux missions des infirmiers(ères) de l'éducation nationale.
- note de service DGER/SET/GEFIC/N90 n° 2031 du 19 avril 1990 relative aux modalités d'organisation de la médecine de soins dans les établissements publics d'enseignement agricole.
- protocole national du 6 janvier 2000 sur l'organisation des soins et des urgences dans les écoles et les établissements publics locaux d'enseignement (EPLÉ).
- note de service DGER/SDACE/C2001-2016 du 6 décembre 2001 relative à l'organisation du service, missions et obligations de service et congés des infirmier(ère)s exerçant dans les établissements de l'enseignement technique agricole.

Information et formation

- circulaire n° 92-196 du 3 juillet 1992 relative à la participation d'intervenants extérieurs aux activités d'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires.
- note de service n° 87-373 du 23 novembre 1987 relative à l'agrément des intervenants extérieurs dans les établissements scolaires du premier degré.

Restauration collective

- décret n°2001-232 du 12 mars 2001 modifiant le décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.
- arrêté du 9 mai 1995 relatif à l'hygiène des aliments remis directement au consommateur.
- arrêté du 28 mai 1997 qui régit les conditions d'hygiène à respecter dans les entreprises.
- arrêté du 29 septembre 1997 fixant les conditions d'hygiène applicables dans les établissements de restauration collective.
- arrêté du 6 juillet 1998 relatif aux règles d'hygiène applicables aux établissements d'entreposage de certaines denrées alimentaires.
- circulaire n° 2001-118 du 25 juin 2001 relative à la composition des repas servis en restauration scolaire et à la sécurité des aliments.
- circulaire n° 2202-004 du 3 janvier 2002 relative à la sécurité des aliments : les bons gestes.

Autres documents de référence

- Revue Réadaptation hors-série mai 2000 : l'accueil à l'école, au collège et au lycée des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé.
- Le projet d'accueil individualisé, mode d'emploi pour les écoles maternelles et élémentaires. Association française des polyallergiques, association française pour la prévention des allergies, association française des personnes atteintes de dermatite atopique.